Bulletin d'informations municipales de Penvénan

- Buguélès
- Penvénan
- Port Blanc

Penvénan naturellement...

nº33
Hiver 2019

EDITO

Depuis plusieurs semaines, notre pays est marqué par le mouvement des gilets jaunes. Un cahier de doléances a été ouvert en mairie. Il ressort à la lecture de ce recueil un grand malaise de notre société. C'est un constat que je partage. Les maires sont sollicités (élus de territoires) par les services de l'État pour recueillir vos émotions.

Cette période de l'année est consacrée à l'élaboration des budgets de la commune. Comme je l'ai dit aux vœux du maire, le résultat comptable (recettes dépenses) nous confirme la sérénité des finances de la commune de Penvénan : environ 600 000 euros.

Vous l'avez constaté, les services techniques nous ont aménagé à l'entrée du cimetière de la rue de Leur Min, une rose des vents : remarquable. Nous avons obtenu la 2ème fleur pour le label « Villes et villages fleuris ».

À la lecture de ce bulletin, vous allez découvrir les dossiers suivants :
- aménagement de notre cœur de bourg
- les 20 ans de la filière bilingue de notre école publique
- la non-utilisation des produits phytosanitaires.

Bonne lecture et je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2019.

Michel Deniau,
Maire de Penvénan

Un toullad mat a sizhunioù zo eo merket hon bro gant emsav ar jiletennoù melen. Digoret zo bet ur c'haier ar c'hlemmvanoù en ti-kêr. Pa lenner anezhañ e weler n'a ket mat an traoù gant hon c'hevredigezh. Ar pezh a soñjan ivez. Goulennet o deus servijoù ar Stad digant ar maerioù (evel dilennidi war an dachenn) dastum ar pezh a laka diaes ho spered.

Er mare-mañ eus ar bloaz e vezomp o prientiñ hon budjedoù. Evel ma'm boa lavaret en abadenn evit souetiñ bloavezh mat, gant disoc'h ar c'hontoù (gounidoù / dispignoù) e welomp ec'h eo yac'h Perwenan war-fet an arc'hant : war-dro 600 000 a euroioù.

Evel m'ho peus gwelet zo bet kempennet ur rod an avelioù en antre ar vered eus tu straed Leur Min, gant ar servijoù teknik : ur burzhud. Roet eo bet an eil bleuñvenn dimp gant al label « Kêrioù ha kêriadennoù fleuriet ».

Pa lennfet ar gazetenn-mañ e ouifet hiroc'h war ar sujedoù-mañ :
- adkempenn kreiz hon bourk
- 20 vloaz ar filierenn divyezhek en hon skol bublik
- paouez d'ober gant produioù fitoyec'hed.

Mechañs ho po plijadur o lenn ha souetiñ a ran, ur wech ouzhpenn, bloavezh mat deoc'h e 2019.

Michel Deniau,
Maer Perwenan

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur la commune et bulletins municipaux sont sur le site :

www.ville-penvenan.com

DOSSIER

Le réaménagement du centre-bourg

Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerces, sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent.

Le réaménagement du centre-bourg constitue un enjeu majeur pour notre commune. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration du fonctionnement urbain et du cadre de vie, en tenant compte des besoins des usagers, des commerçants et des riverains.

L'étude a été réalisée sur l'ensemble des espaces du cœur de bourg. Les travaux de réaménagement qui débuteront en 2019 porteront sur le secteur commerçant des rues de la Poste et du Général de Gaulle.

PENVENAN
COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Le service des espaces verts : Jean-Marie LG., Nicolas T. (responsable des services techniques), Nicolas G., Arnaud C.

Travaux
Labourioù

Rose des vents

Dans le cadre du **plan d'embellissement du cimetière de Leur Min**, plusieurs actions ont été menées afin d'améliorer la qualité de ce site sensible, tout en maîtrisant l'entretien tourné vers **le développement durable** et l'abandon total des produits phytosanitaires. Pour y parvenir, outre la pose d'un enrobé dans l'allée centrale en 2017, **l'engazonnement des allées l'an passé**, l'entrée accueille **aujourd'hui un pavage décoratif** représentant une rose des vents de sept mètres de diamètre réalisée intégralement par le service voirie de la commune.

Plusieurs matériaux ont été employés permettant de faire ressortir le motif : pavage décoratif teinté béton pour la rose, pavage granit scié et bouchardé (carrière de Languédias près de Dinan) pour le remplissage. Les quatre points cardinaux ont été sculptés, polis et décorés dans du granit gris de Brennilis par un tailleur de pierres spécialisé de Ploumilliau.

D'autres projets sont en cours d'élaboration sur le site par **les services techniques de la commune**, notamment un travail de végétalisation de l'entrée et au pied des murs d'enceinte du cimetière.

Infos pratiques mairie

Accueil :
Tél : 02 96 92 67 59
Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h15 et 13h30-16h30.
Fermeture le jeudi après-midi.
accueil.mairie@ville-penvenan.fr
www.ville-penvenan.com

Permanences des élus en mairie :
Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.
Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.
Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.
Denise Prud'homm, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.
Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.
Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.
Christian Ollivier, culture, communication, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

Numéros utiles :

Capitainerie	02 96 92 89 11
C.C.A.S.	02 96 92 77 68
Centre de vacances	02 96 92 69 56
www.sejourgroupeportblanc.com	
Centre nautique	02 96 92 64 96
www.cnportblanc.fr	
Garderie	02 96 92 66 77
École publique	02 96 92 65 18
www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr	
École du Sacré-Cœur	02 96 92 72 11
www.sacrecoeur-penvenan.fr	
Foyer logement	02 96 92 72 14
Médiathèque	02 96 92 65 92
Salle des fêtes	02 96 92 72 10
Office de Tourisme	02 96 92 81 09
www.bretagne-cotedegranitrose.com	

LTC :
Lannion-Trégor Communauté
02 96 05 09 00
www.lannion-tregor.com

Numéros d'urgence :

Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Appel depuis un portable	112
Sauvetage en Mer	196

La commune accueille avec deux fleurs

Les services techniques de la commune sont impliqués depuis 2015 dans une démarche de labellisation au concours régional des «Villes et Villages fleuris». Après l'obtention d'une première fleur, la commune de Penvénan reçoit en 2018 une seconde fleur, affichée fièrement aux entrées du bourg.

Cette labellisation vient récompenser des années d'effort et d'aménagement de ses espaces, résolument tournés vers le développement durable. De nombreux défis ont dû être relevés : **abandon des produits phytosanitaires** qui a nécessité une remise en cause de la façon de travailler, de revoir certains aménagements et de mettre en œuvre de nombreuses techniques alternatives ; tout cela en continuant de garantir **une qualité de travail équivalente**, en poursuivant **les efforts d'embellissement** et en créant **de nouveaux aménagements** qui mettent en valeur notre territoire.

Derrière ce panneau «Villes et Villages fleuris», c'est tout un travail d'équipe au quotidien, qui offre à la commune et à ses administrés un embellissement qualitatif tout au long de l'année, tout en respectant notre santé et notre environnement.

Réfection des routes en 2018

6 km de voirie communale ont fait l'objet d'une réfection de la chaussée en 2018.

Coût des travaux : 280 000 € TTC

Classe maternelle bilingue 2018-2019

L'école publique de Penvénan
fête cette année les 20 ans de la filière bilingue

À cette occasion, d'anciens élèves, des parents, des enseignants et Stéphane, premier enseignant et aujourd'hui conseiller pédagogique, témoignent.

E oan o tont er-maez deus skol ar vistri e Sant-Brieg. Doan 'm boa bet un tamm bihan, ha me ken yaouank war ar vicher e oa fiziet ennon digoriñ an hentad divyezhek en Perwenan. ***Herve Lintanff a oa rener ar skol d'ar c'houlz-se****. Eüruzamant 'm boa bet ur chañs kaer, rak* ***Marie-Aimée Fegar a oa o labourat ganin, ha hi brezhonegerez ha ma skoazellerez er skol-vamm. Ur chañs ivez gant tud ar vugale hag o doa graet un degemer deus ar c'hentañ din-me, ken laouen ma oant gant ar chañs o doa o bugale da zeskiñ brezhoneg ha galleg war un dro****. Soñjoù kaer 'm eus deus ma bloavezh kentañ: plijet e oan gant ar vugale a raen skol dezhe, ha, war a seblante, o doa plijadur ganin ivez. Aet e oan a-raok ar bloaz war-lerc'h, da Bempoull da digoriñ an hentad divyezhek eno. Distroet e oan avat un nebeut bloavezhioù war-lerc'h, rak ma bugale zo bet skoliataet eno. Pegen plijus eo din gwelet eo aet an hentad war-raok hag e talc'h da vont.* ***Da viken 'm bo soñj deus ar bloavezh plijus-se. Nerzh kalon bepred !***

Je venais de sortir de l'école des maîtres à Saint-Brieuc. J'avais un peu peur : alors que j'étais si jeune dans le métier, on me confiait l'ouverture de la filière bilingue à Penvénan. **Hervé Lintanff était alors directeur de l'école**. Heureusement j'eus une sacrée chance, car **Marie-Aimée Fegar travaillait avec moi comme ATSEM* bretonnante. Une chance aussi d'avoir des parents d'élèves qui m'avaient réservé un accueil de première classe, si contents que leurs enfants puissent profiter d'un enseignement bilingue**. J'ai de beaux souvenirs de cette première année : j'eus beaucoup de plaisir avec les enfants à qui je faisais classe, et, apparemment, ils avaient du plaisir avec moi aussi. Je partis l'année d'après pour aller à Paimpol ouvrir la filière bilingue. Je revins quelques années plus tard, car mes enfants y furent scolarisés. Quel plaisir pour moi de voir que la filière s'y était épanouie et qu'elle continue de le faire. Je me rappellerai à jamais de cette agréable année. Fermeté de cœur toujours !

Stéphane Alliot

Aujourd'hui la filière bilingue de l'école publique accueille 60 élèves.

*** Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles**

La première classe maternelle bilingue 1999-2000
De gauche à droite : Marie-Aimée Fégar (ATSEM)*
En montant : Kenan Le Junter, Morgane Roul, Ewen Broudic, Louise Ducroq, Suzanne Ducroq, Kaan Le Roux, Robinson Prat
En bas : Camille Timbert, Adélaïde Le Calvez, Louis Lehmann, Stéphane Alliot (enseignant), Jean-Baptiste Le Rouzes, Tanguy Le Rouzes, Cassandra Gilbert

"La filière m'a permis de maîtriser une certaine gymnastique des langues."

Robinson, licencié en STAPS,
Master 2 en recherche en science politique et sociologie

Dans les classes bilingues publiques, les enseignements se font dans les deux langues, à parité horaire. Le breton est étudié en tant que tel et sert de support à d'autres apprentissages tels que les mathématiques, la géographie...

Dans les classes maternelles, l'accent est mis sur la compréhension et l'expression à travers des comptines, des chants, des jeux... En CP, les enfants apprennent à lire dans les deux langues.

En CE2, CM1 et CM2 les élèves étudient les diverses matières en breton et en français, il est intéressant que la langue de communication soit le breton aussi souvent que possible. L'accent est mis en breton sur les mathématiques, les sciences, les arts.

Après le CM2, la continuité de la scolarité bilingue publique est assurée au collège Le Goffic à Lannion.

Les supports utilisés en classe (albums, manuels scolaires, CD...) sont édités en breton par TES (Ti-Embann ar Skolioù), maison d'édition basée à Saint-Brieuc.

"L'apprentissage d'une langue dès le plus jeune âge permet de s'ouvrir plus facilement aux autres. Je conseille donc à tous les jeunes parents de s'intéresser à cette classe et de faire le maximum pour qu'elle perdure."

Guillaume, élève de la deuxième promotion

Un enseignement bilingue pour :
- Transmettre la langue et la culture bretonnes.
- Comprendre les diversités culturelles.
- Apprendre et vivre deux langues au quotidien dès le plus jeune âge.
- Tirer partie des atouts d'un bilinguisme précoce et développer la capacité à apprendre d'autres langues.

Portes ouvertes de l'école publique
le 27 avril, de 10h à midi
Tél. 02 96 92 65 18 / ecole@ville-penvenan.fr
ecole-publique-penvenan.blogspot.com

Dossier

Le réaménagement du centre-bourg

Au XIXe siècle et début XXe siècle, le bourg de Penvénan s'étoffe et les infrastructures de la voirie se construisent en étoile à partir de la place de l'église. L'urbanisation se développe le long des voies. Ce système urbain perdure encore aujourd'hui.
À partir des années 1960, les constructions se sont installées le long des axes de circulation, sur des parcelles plus grandes et en s'éloignant de la rue.
Aussi, la voirie s'est adaptée au fil du temps en fonction des nouveaux usages.

L'état des lieux

La première phase du réaménagement du centre-bourg concerne le secteur de la voirie départementale rue de la Poste et rue du Général de Gaulle.

Ces deux axes constituent un espace public stratégique où le commerce est dense.

Le trafic routier y est relativement important. Les derniers comptages dans la rue du Général de Gaulle (RD74) ont relevé une moyenne de 2 551 véhicules par jour dont 66 poids lourds soit 2,58%.

Longueur de la rue Général de Gaulle : 210 mètres
Longueur de la rue de la Poste : 200 mètres

Les objectifs

La voirie doit être organisée en fonction des différents usages. Elle remettra le piéton au centre de la pratique de l'espace public.

Les aménagements mis en œuvre permettront de :
- **limiter** la vitesse
- **réduire** la prédominance des automobiles sur la voie.
- **permettre** des circulations piétonnes sécurisées et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- **éviter** les stationnements anarchiques
- **identifier** les places de stationnements
- **signaler** des stationnements « minute » à proximité des commerces
- **mettre** en place un mobilier urbain et une signalétique homogènes
- **identifier clairement qualitativement** les entrées du bourg

Le principe : des rues sans trottoir

Sur la totalité de la voirie concernée par cet aménagement, les trottoirs seront supprimés. Le principe du projet repose sur **un aménagement, en totalité ou partiellement, d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h** pour tous les véhicules. Le piéton sera prioritaire dans cette zone où l'espace sera partagé avec les autres usagers de la voirie (véhicules, vélos...).

Dans une zone limitée à 20 km/h, le piéton est autorisé à circuler d'une façon sécurisée sur la chaussée sans y stationner et bénéficie de la priorité sur les véhicules.

Des espaces, dédiés au stationnement des véhicules, seront marqués en fonction des contraintes des entrées des propriétés et des commerces.

La collecte des eaux de pluie s'effectuera par un caniveau central et des grilles.

Le marquage des entrées du bourg

Les entrées du bourg seront marquées, pour améliorer la circulation et la sécurité.

Deux mini-giratoires franchissables, identifiant l'entrée de la zone urbaine à vitesse réduite, seront réalisés, l'un au carrefour de « la bascule » (rue du Général de Gaulle) et l'autre à la « croix de mission » (rue de la Poste).

Une période transitoire expérimentale sera mise en place prochainement. Elle permettra d'observer et de tester le fonctionnement du dispositif, notamment des giratoires et des stationnements, et de faire des ajustements si nécessaire.

La voirie sera marquée par une signalétique indiquant aux usagers qu'ils rentrent dans un espace à vitesse très réduite.

Le stationnement

Actuellement, des véhicules stationnent le long du trottoir dans les rues commerçantes et parfois pour de longues durées. **Ce stationnement sauvage** provoque des problèmes de circulation, obligeant les véhicules à une circulation alternée improvisée. **Une gestion du stationnement** au droit des commerces est nécessaire.

Aussi, les stationnements rue du Général de Gaulle et rue de la Poste seront **identifiés et marqués « arrêt minute »** afin d'éviter les « voitures ventouses », préjudiciables au commerce. Ces places de stationnement serviront également « d'écluses » qui permettront de réguler le flux de la circulation.

Les parkings de proximité

Les automobilistes privilégient le parking de la place de l'église, en position centrale au détriment des autres espaces de proximité. Pourtant, avec **plus de 900 places de stationnement sur l'ensemble du bourg**, l'offre en stationnement à Penvénan est tout à fait satisfaisante.

Périmètre des travaux de réaménagement

La mise œuvre et le calendrier prévisionnel

En 2018, plusieurs réunions ont eu lieu avec les commerçants et les riverains.

Au cours du premier semestre 2019, un phasage de travaux sera établi en concertation avec les commerçants afin de minimiser les désagréments occasionnés sur le commerce local.

Les travaux débuteront à l'issue de la phase expérimentale, en octobre 2019.

Une convention d'aménagement sera signée avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor fixant les modalités d'aménagement du domaine public et de réalisation des travaux de voirie.

Coût des travaux : 600 000 € HT

2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

Un monde sans pesticide

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.

Après l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics en 2017, la **Loi Labbé** est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 pour les particuliers, sur l'ensemble du territoire. Votée en 2014, elle prévoit une interdiction **d'achat, d'usage et de détention** de tous les pesticides chimiques de synthèse pour les **jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.**

Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytosanitaires, sont des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les produits de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés. **Il faut toutefois être vigilant** quant à l'utilisation de ces produits, car utilisés de façon importante ils peuvent présenter un risque pour l'environnement.

Le désherbage «maison» avec gros sel, vinaigre, javel, bicarbonate, etc ne possède pas d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). En effet, si tout le monde utilisait du gros sel pour désherber, les fossés récoltants les eaux de pluie n'y survivraient pas. Il est donc interdit de les utiliser en tant qu'herbicides.

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient **vides, souillés ou avec un reste de pesticides**, doivent être rapportés **en déchetterie dans leur emballage d'origine**. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Contact :
Comité des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien
Tél. 02 96 05 01 63

Des solutions alternatives existent !

Cela fait plusieurs années que les communes ont arrêté de traiter et malgré les surfaces très importantes (Penvénan = 2 000 ha) à entretenir elles y parviennent. Comment font-elles ?

Tout réside dans l'aménagement !

Les allées gravillonnées, les surfaces empierrées sont difficiles à entretenir. **Changeons nos habitudes !**

Un pavage allie esthétique, perméabilité et propreté ; **le pavage à joint large** permet même d'entretenir les joints à la tondeuse ! Une autre stratégie moins coûteuse est de semer **un gazon à pousse lente** directement sur le support existant, un joli tapis vert s'installe et ne laisse plus la place aux « mauvaises herbes ». Vous pouvez ainsi continuer à « piétonner », rouler dans vos allées sans contraintes et vous maîtrisez le nombre de tontes à l'année (3 à 4 tontes selon la météo).

Paillons !

Le paillage dans les massifs est un autre axe très important d'un entretien au naturel : écorce, chanvre, lin, vous pouvez jouer sur les coloris selon vos envies et utiliser vos propres déchets de tailles que vous aurez broyé pour les réinjecter dans vos massifs ! Ainsi, il n'est plus nécessaire d'aller en déchetteries pour emporter ses déchets, ces dernières saturent...

De nouvelles pratiques à mettre en œuvre

- **Planter** des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- **Cultiver** à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- **Utiliser** les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- **Favoriser** la biodiversité
- **Alterner** les cultures

sont d'autres solutions pour avoir un **jardin naturel, équilibré et plus résistant !**

Anne-Sophie vous accueille tous les vendredis à la mairie.

La Maison de Services au Public

La MSAP (Maison de Services au Public) de Tréguier propose des permanences à la mairie de Penvénan le vendredi matin du 9h à 12h et sur rendez-vous le vendredi après-midi au 02 96 92 33 46.
Ouvert à tous et gratuit !

Vous avez des questions administratives : comment je m'inscris aux transports à la demande ou scolaire, j'ai perdu mon permis de conduire ou ma carte grise, c'est quoi un compte France Connect...
Vous devez faire une démarche en ligne : demande d'aide au logement, de prime d'activité, inscription ou actualisation à Pôle Emploi, entreprendre dans le Trégor...
Vous souhaitez créer une adresse mail, ouvrir votre compte ameli.fr, estimer votre retraite, imprimer une attestation de droit,...
Vous avez une question et vous ne savez pas vers qui aller,... Vous souhaitez connaître vos droits ou prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice,...
Vous souhaitez faire vos démarches sur Internet de façon autonome ou avoir des conseils,...
Nous vous accueillons, nous vous écoutons, nous vous orientons vers le bon service, et nous vous accompagnons dans vos démarches.

Collecte des ordures ménagères

Pour tout renseignement concernant la collecte des ordures ménagères sur la commune, contactez Lannion-Trégor Communauté au **02 96 05 55 55** (service déchets) ou **www.lannion-tregor.com**

Séniors & handicap

Lannion-Trégor Solidarités : les services d'aide à domicile à but non lucratif se fédèrent

Lannion-Trégor Solidarités (LTS) est un Groupement de Coopération animé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'agglomération. Il associe cinq Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et cinq Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), sur notre territoire.

Pour la commune de Penvénan, les équipes du **Comité d'Entraide de Tréguier**, agréées par autorisation du département des Côtes d'Armor, s'engagent quotidiennement auprès de vos proches et assurent un véritable lien social de proximité. Elles déterminent, avec le bénéficiaire ou son représentant, le plan d'aide le plus adapté puis constituent un dossier de prise en charge.

En outre, certaines prestations telles que **l'aide dans les actes de la vie quotidienne** (aide au lever, au coucher, à la toilette...) ou l'entretien de la maison et les travaux ménagers ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50%.

N'hésitez pas à contacter la plateforme de Lannion-Trégor Solidarités au 02 96 22 15 20 (n° non-surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Élections européennes

Les élections européennes se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019**.
Pour la première fois en France, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 31 mars 2019** en mairie ou en ligne sur le site www.service-public.fr
De nouvelles cartes d'électeurs seront envoyées courant mai.

Élaguer aux abords des lignes électriques

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves.
L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez **la responsabilité d'élaguer** les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ENEDIS facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

Vous pouvez décider de confier votre élagage à **une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même** après avoir déclaré vos travaux*.

ENEDIS réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux.

*** Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr**

Etat civil

Naissances :
- Méllinée RÉGNIER ERNEWEIN, le 15/10/2018
- Maddy DA SILVA PARADA, le 05/11/2018
- Estelle SCHOUTEN, le 10/11/2018

Mariages :
- Sophie LE GUEN et Antoine NAUD, le 20/10/2018
- Marina LE BLEIZ et Adil MOUKILE, le 03/11/2018
- Xiaofang LAI et Ludovic LE CORRE, le 24/11/2018
- Janick GUYOMARC'H et Jean Pierre MENGUY, le 19/01/2019

Ils nous ont quittés :
- Francesco PIEMONTE, le 21/09/2018
- Guy LAURENTIAUX, le 26/09/2018
- Yvonne LE BOURHIS CORFEC, le 30/09/2018
- Anne RIOU RAOUL, le 19/10/2018
- Françoise ALLÈS KERBORIOU, le 19/10/2018
- Françoise FURON, le 17/10/2018
- Anaïse ARHANT GRALL, le 26/10/2018
- Marguerite LEPERT MONCHECOURT, le 12/11/2018
- Marthe LECOURT TOUDIC, le 19/11/2018
- Marie LE BOURHIS RICHARD, le 20/11/2018
- Jean-Claude GORET, le 22/11/2018
- Simone MOUGEOT ROBERT, le 26/11/2018
- Yves LE DUIGOU, le 07/12/2018
- Augustin HENRY, le 08/12/2018
- Claude HERVE PRACONTE, le 12/12/2018
- Jean-Pierre TROUSSEL, le 29/12/2018
- René TANGUY, le 13/01/2019
- Pierre MAURICHÈRE, le 13/01/2019
- Annick CROGUENNEC TOUATI, le 14/01/2019
- François BÉRÉZAIE, le 16/01/2019

Dates à retenir

Février
Dim. 17 : *causerie « bornage et cabotage en mer », médiathèque, salle d'expo A. Le Braz*
Sam. 23 : *inscriptions aux activités, ANPB, centre nautique*

Mars
Sam. 2 : *soirée tartiflette, Amicale Laïque, salle des fêtes*
Mar. 19 : *opération pizza, Amicale Laïque, école publique*
Jeu. 21 : *concert Cory Seznec, Le Logelloù*
Sam. 30 : *régate d'optimists, ANPB, Port-Blanc*
concert du duo Bertolino/Le Gac, Fur ha Foll, Le Logelloù
Sam. 30 : *soirée Saint Patrick, comité de jumelage, salle des fêtes*
Dim. 31 : *Assemblée Générale de l'association Fur Ha Foll*

Avril
Dim. 14 : *régate planche à voile, ANPB, Port-Blanc*
Du 23 au 27 : *expo de l'Espace des Sciences, CAPTEP, salle Anatole Le Braz*

Mai
Sam. 4 : *« L'ombre de la bête », François Robin et Mathias Delpanque, Le Logelloù*
Ven. 17 : *repas galettes - fest noz, Amicale Laïque, salle des fêtes*
Sam. 25 : *journée spectacle, Lézarts en grange, Bois Riou*
Du 23 au 26 : *concerts de Live Looping Le Logelloù et en extérieur, dans le cadre de la Fête de la Bretagne*

Juin
Dim. 2 : *pardon de Saint Gildas*
Du 8 au 10 : *expo atelier photo et atelier « Doigts agiles », CAPTEP, Centre Nautique Port Blanc*
Sam. 22 : *représentation théâtrale et chants signés, CAPTEP, salle des fêtes*
Sam. 29 : *kermesse, Amicale Laïque, parking chapelle Port-Blanc*

Renouvellement des mouillages

Toute personne désireuse de renouveler son droit de mouillage doit adresser sa demande à la mairie **avant le 10 mars 2019**. Formulaire disponible sur le site de la commune ou en mairie.

Directeur de la publication : Michel Deniau - Responsable rédaction : Christian Ollivier
Rédaction : Isabelle Savidan Logiou
Crédit photos : N. Tranchant, École Publique, Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien, LTC, Getty Images
Réalisation : Le Studio • www.lestudio.fr